

Gestion des retombées radioactives de Tchernobyl sur la France

La CRIIRAD demande aux autorités de reconnaître enfin la réalité et la gravité des dysfonctionnements

Texte explicatif

40 ans se seront bientôt écoulés depuis l'explosion du réacteur n°4 de Tchernobyl. La France a-t-elle tirée les leçons de la catastrophe ? La première étape serait de reconnaître la gravité des dysfonctionnements qui ont marqué la gestion de la phase de crise, de fin avril à mai 1986. Or, jusqu'à présent, les responsables sont demeurés dans le déni.

Les gouvernements qui se sont succédé ont certes reconnu des problèmes de communication mais rien de grave : ni violation des réglementations, ni défaut de protection des enfants et des groupes critiques. Au mieux, certains ont déclaré qu'aujourd'hui ils agiraient sans doute différemment, prendraient des mesures de protection, mais sans mettre en cause les déclarations et décisions des responsables de l'époque.

Le contexte général est par ailleurs très inquiétant.

Dans le cadre de programmes de fact checking, un nombre croissant de média « découvrent » les communiqués officiels informant le pays d'une légère hausse de radioactivité dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai, légère hausse qui s'étend le lendemain à toute la France avant de disparaître les jours suivants. Le mensonge de Tchernobyl ne serait donc qu'un mythe. La preuve : le directeur du service en charge de la surveillance radiologique du territoire, n'a jamais dit que « le nuage de Tchernobyl s'était arrêté aux frontières de la France ».

Ce qui n'était qu'une caricature (mais une caricature réussie car elle rendait parfaitement compte de la nature des informations diffusées à l'époque) est devenue l'alpha et l'oméga du dossier. C'est l'histoire du doigt et de la lune¹. Malheureusement, de plus en plus de personnes regardent le doigt.

Les communiqués utilisés par la CRIIRAD pour démontrer les erreurs et aberrations des informations officielles sont désormais portés au crédit des autorités. Les dysfonctionnements les plus graves sont passés sous silence, notamment la violation répétée de textes d'application obligatoire, et par le service même qui avait charge de la protection radiologique de la population et aurait dû avoir à cœur de les faire respecter. Certaines irrégularités ont été commises publiquement et en toute impunité ; d'autres, moins visibles, ont eu pour effet de priver les enfants de la protection qui leur était due.

Cela paraît incroyable et pourtant la CRIIRAD a réuni, et depuis longtemps, toutes les preuves :

1/ La limite de contamination en iode radioactif que la France a appliquée aux enfants était celle des adultes. C'était pourtant écrit en toute lettres dans la directive 84/467/Euratom dont les services officiels français se réclamaient. Concernant l'iode 131, il aurait fallu fixer une limite bien plus faible (non pas 100 000 Bq mais 10 000 Bq) pour garantir aux enfants un niveau de protection équivalent aux adultes.

2/ Cette violation de la réglementation était déjà très grave mais, 2 ans plus tard, quand cette même directive a été transposée en droit français, le passage qui imposait d'établir des limites adaptées aux particularités anatomiques et physiologiques des enfants a été supprimée ! Il est difficile d'imaginer plus condamnable : falsifier un texte de droit, qui plus est pour priver les enfants de la protection qui leur est due.

Tout un chacun peut le vérifier : il suffit de comparer les 2 textes, la directive de 1984 et le décret de 1988. **C'est ce que la CRIIRAD attend des autorités. Elle a décidé d'interpeller, une fois encore, peut-être la dernière, les hauts responsables qui demain prendront les décisions si une contamination grave affecte notre territoire, qu'elle soit due à un accident, à un attentat ou à un acte de guerre :**

¹ Quand le sage désigne la Lune, l'idiot regarde le doigt.

d'une part le Président de la République et le Premier ministre ; d'autre part le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Il ne s'agit plus ici d'engager de nouvelles actions en justice. Ce qui est en jeu c'est de savoir si les autorités en charge de notre protection sont aujourd'hui capables de regarder la vérité en face. Si ce n'est pas le cas, il est clair que la population n'a guère à espérer d'eux en cas de crise car les décisions à prendre demanderont un courage sans commune mesure à celui nécessaire pour reconnaître des faits qui datent désormais de 40 ans.

Des réponses sont espérées d'ici la commémoration du 40^{ème} anniversaire de la catastrophe mais la CRIIRAD relancera autant qu'il le faudra au-delà de cette échéance.